



***Avis d'appel public à la  
concurrence***

***Travaux techniques d'entretien au  
Parc Nautique Neptunia***

## **Identification de la collectivité :**

Commune de Pamiers  
1, place du Mercadal - 09100 Pamiers

## **Renseignements d'ordre administratif, d'ordre technique, adresse de retrait des dossiers et de remise des offres :**

Commune de Pamiers - Direction de la Commande Publique  
1, place du Mercadal - BP 70167 - 09101 Pamiers Cedex  
Tél : 05 61 60 95 43 ou 05 61 60 95 46 - Fax : 05 61 60 94 87 - E-mail :  
[commande.publique@ville-pamiers.fr](mailto:commande.publique@ville-pamiers.fr)

***Le dossier de consultation peut être intégralement téléchargé depuis les sites [www.ville-pamiers.fr](http://www.ville-pamiers.fr) rubrique Commande Publique ou [www.marchesonline.com](http://www.marchesonline.com).***

## **Objet du marché :**

Travaux techniques d'entretien au Parc Nautique Neptunia

## **Lieu d'exécution des travaux :**

09100 Pamiers

## **Visite des lieux :**

Les candidats devront obligatoirement procéder à une visite des lieux d'exécution du marché.

Rendez-vous au Parc Nautique Neptunia

Chemin de Bourges - 09100 Pamiers

**Le vendredi 7 avril 2017 à 9h00 sur site**

Le présent avis vaut convocation

Il ne sera pas organisé de visité supplémentaire

A l'issue de cette visite obligatoire, une feuille d'émargement doit être complétée par les candidats présents lors de la visite, cette feuille sera transmise par le service chargé de la visite à la Direction de la Commande Publique.

## **Durée et délais d'exécution du marché :**

La durée du marché, et les délais d'exécution figurent dans le cahier des clauses techniques particulières propre à chaque lot.

### **Procédure :**

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

### **Type de marché :**

La présente consultation a pour objet des travaux techniques d'entretien au Parc Nautique NEPTUNIA

Ce marché comporte 8 lots

### **Tranches :**

Sans objet

### **Variantes - Options :**

Dans le cadre de la présente consultation, le pouvoir adjudicateur impose aux candidats la remise d'une offre de base avec leur(s) offre(s) variante(s).

La proposition de variante est autorisée pour le(s) seul(s) lot(s) suivant(s) et dans la limite des exigences minimales requises définies pour chacun des lots :

- Pour le lot numéro 01 : Voir CCTP.
- Pour le lot numéro 02 : Voir CCTP.
- Pour le lot numéro 03 : Voir CCTP.

#### Modalités de présentation des variantes :

Il est demandé au candidat de présenter une offre de prix pour la solution de base et une offre de prix pour la variante sur 2 devis séparés

Prestations supplémentaires éventuelles

Le(s) lot(s) de consultation suivant(s) comporte(nt) une ou plusieurs prestations supplémentaires éventuelles définies dans le CCTP :

- Lot n°01 - Remplacement des filtres sportif ludique et la cuve du spa :
- PSE n° 1 - Objet : Optimisation des consommations électriques des pompes
- PSE n° 2 - Objet : Dépose filtre fosse à plonger
- Lot n 05 - Menuiseries intérieures bois :

- PSE n° 1 - Objet : Remplacement bloc-portes

## **Numéro de marché**

1701700

## **Nomenclature :**

Classification C.P.V. :

Lot 1 : 43324100-1

Lot 2 : 43324100-1

Lot 3 : 4522650-2

Lot 4 : 45442100-8

Lot 5: 03410000-7 - 45421000-4

Lot 6 : 45331200-9

Lot 7 14721000-1 - 45421000-4

Lot 8 31230000-7

## **Numéros de marchés avec allotissement :**

1. Remplacement des filtres sportif ludique et de la cuve du SPA - 1701701
2. Confortement des réseaux hydrauliques en vide sanitaire - 1701702
3. Bardage extérieur - 17001703
4. Peinture - 1701704
5. Menuiseries intérieures bois - 1701705
6. Revêtements muraux faïence - 1701706
7. Menuiseries extérieures aluminium - 1701707
8. Electricité - 1701708

**Lot 1 : Remplacement des filtres sportif ludique et de la cuve du SPA**

**Lot 2 : Confortement des réseaux hydrauliques en vide sanitaire**

**Lot 3 : Bardage extérieur**

**Lot 4 : Peinture**

**Lot 5 : Menuiseries intérieures bois**

**Lot 6 : Revêtements muraux faïence**

**Lot 7 : Menuiseries extérieures aluminium**

**Lot 8 : Electricité**

## **Pièces constitutives du marché :**

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG Travaux, les pièces contractuelles prévalent dans l'ordre ci-après :

### **Pour chacun des lots :**

- L'acte d'engagement et ses annexes éventuelles, dont l'exemplaire original conservé dans les

archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi, à l'exception des annexes qui seraient expressément identifiées comme n'ayant pas valeur contractuelle, dans leur version résultant des dernières modifications éventuelles, opérées par avenant.

- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses annexes éventuelles, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes éventuelles et s'il est nécessaire, le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi.

L'acte d'engagement, le CCAP et le CCTP prévalent sur leurs annexes en cas de contradiction avec celles-ci et chaque annexe prévaut sur les autres en fonction de leur rang dans la liste des annexes propres à chaque document.

- Les modalités pratiques de coopération entre le coordonnateur SPS et les intervenants.
- Le CCAG applicable aux marchés publics de travaux, approuvé par l'arrêté du 8 septembre 2009 (publié au JO du 1<sup>er</sup> octobre 2009)
- Les cahiers des clauses spéciales des documents techniques unifiés (CCS - DTU) énumérés à l'annexe 1 de la circulaire du ministre chargé de l'Économie et des Finances relative aux cahiers des clauses administratives spéciales des marchés publics de travaux de bâtiment, compte tenu des modifications qui leur sont apportées par l'annexe 2 à cette circulaire.
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants, postérieurs à la notification du marché.
- La décomposition du prix global forfaitaire
- Le mémoire justificatif répondant aux critères de sélection

## **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :**

Le règlement des comptes se fait par des acomptes mensuels et un solde établis et réglés comme il est indiqué à l'article 13 du CCAG travaux précisé ou modifié comme suit.

Les travaux seront constatés et réglés à l'avancement des travaux au pourcentage des quantités de travaux exécutés. Le solde sera réglé à l'achèvement de l'ouvrage.

Le titulaire transmet ses demandes de paiement par tout moyen permettant de donner date certaine.

### 1.1 Demandes de paiement

#### 1.1.1 Demande de paiement d'acomptes

Par dérogation à l'article 13.2.2 du CCAG Travaux, l'état d'acompte sera notifié au titulaire par le maître de l'ouvrage au plus tard lors du règlement de l'acompte si le projet de décompte mensuel remis par le titulaire a été modifié.

#### 1.1.2 Demande de paiement finale

En application de l'article 13.3.2 du CCAG Travaux, le titulaire transmet son projet de décompte final, simultanément au maître d'œuvre et au représentant du pouvoir adjudicateur, par tout moyen permettant de donner une date certaine, dans un délai de trente jours à compter de la date de notification de la décision de réception des travaux.

#### 1.1.3 Adresse où les demandes de paiement doivent s'effectuer

Les demandes de paiement devront s'effectuer à l'adresse suivante :

Commune de Pamiers

Service Finances

1 Place Du Mercadal

BP 70167

09101 PAMIERS Cedex

## **Sélection des offres ou Critères de sélection :**

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Valeur technique appréciée au travers du mémoire justificatif	
Définition et appréciation du critère : Méthodologie de mise en œuvre du chantier et descriptif de la solution technique	
Moyens humains et matériels affectés à la prestation	
Dispositions prises par l'entreprise pour assurer l'hygiène et la sécurité du chantier	30/100
Fiches techniques des matériaux employés sur ce chantier	
Certifications et qualifications des entreprises	
Expérience des entreprises en terme de réalisations similaires	
Prix H.T. sur devis établi par le prestataire	60/100
Mesures prises en faveur de l'environnement	
Définition et appréciation du critère : Politique générale de l'entreprise en matière de protection de l'environnement	10/100
Gestion des déchets issus du chantier	
Gestion des nuisances éventuelles	
Certification et qualification des entreprises	

### 1.1 Négociation

A l'issue du dépouillement des offres et de leur évaluation, les trois prestataires les mieux placés seront invités à une séance de négociation.

Cette invitation sera effectuée au moyen d'une lettre qui leur sera adressée par télécopie et par voie postale.

Elle consistera en :

- une présentation de l'entreprise,
- une démonstration du système proposé,
- une séance de questions - réponses,
- une négociation qui pourra porter sur tout ou partie des éléments de l'offre du candidat.

Chaque entretien sera d'une durée maximale de 30 minutes, réparties comme suit :

- Présentation de l'entreprise : 5 minutes
- Démonstration du système proposé : 5 minutes
- Séance de questions - réponses et négociation qui pourra porter sur tout ou partie des éléments de l'offre du candidat : 20 minutes.

Chaque entretien devra impérativement être effectué en présence du chef de projet, désigné par le candidat, qui sera le référent et interlocuteur privilégié de la Commune de Pamiers. Participeront à cet entretien la Personne habilitée représentant le Pouvoir Adjudicateur, l'élu chargé du projet, un représentant de la Commande Publique,

Un vidéoprojecteur et une connexion Internet seront mis à disposition des candidats.

Aucune démonstration, ni audition, ni négociation ne sera acceptée à distance.

A l'issue de l'entretien, une lettre sera remise au candidat, l'invitant à présenter, par écrit ou par courriel, son offre ultime. Dans cette offre, le candidat pourra confirmer ou infirmer tous éléments de son offre initiale, sans, toutefois, pouvoir modifier le type de système présenté.

La lettre sera remise au candidat contre récépissé. Elle mentionnera l'adresse électronique et le numéro de télécopie où les offres ultimes pourront être envoyées. Elle précisera également la date et l'heure limites de remise de l'offre ultime.

Le choix final du prestataire s'effectuera à la suite de la séance de négociation, et après remise des offres ultimes des candidats.

◦ ***Critères de sélection, après négociation, à l'issue de la remise des offres ultimes :***

Valeur technique appréciée au travers du mémoire justificatif  
Définition et appréciation du critère : Méthodologie de mise en œuvre du chantier et descriptif de la solution technique  
Moyens humains et matériels affectés à la prestation  
Dispositions prises par l'entreprise pour assurer l'hygiène et la sécurité du chantier 30/100  
Fiches techniques des matériaux employés sur ce chantier  
Certifications et qualifications des entreprises  
Expérience des entreprises en terme de réalisations similaires

Prix H.T. sur devis établi par le prestataire	60/100
Mesures prises en faveur de l'environnement	
Définition et appréciation du critère : Politique générale de l'entreprise en matière de protection de l'environnement	10/100
Gestion des déchets issus du chantier	
Gestion des nuisances éventuelles	
Certification et qualification des entreprises	

## Documents à fournir :

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

### 1.1.1 Situation juridique

- Engagement : Le candidat produit si nécessaire les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement ;
- Formulaire DC1 ou équivalent : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants
- Formulaire DC2 ou équivalent : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

### 1.1.2 Capacité

- Attestation d'assurance : preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- Références de travaux similaires : Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- Certificats de qualifications professionnelles : Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;
- Certificats de contrôle qualité : Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.
- Mesures prises en faveur de l'environnement : CF les critères de sélection, mesures prises en faveur de l'environnement

Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées au présent article ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché par un engagement écrit de l'intervenant.

## 1.2 Éléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants :

- Pour le lot n°01, une décomposition du prix global et forfaitaire.
- Pour le lot n°02, une décomposition du prix global et forfaitaire.
- Pour le lot n°03, une décomposition du prix global et forfaitaire.
- Pour le lot n°04, une décomposition du prix global et forfaitaire.
- Pour le lot n°05, une décomposition du prix global et forfaitaire.
- Pour le lot n°06, une décomposition du prix global et forfaitaire.
- Pour le lot n°07, une décomposition du prix global et forfaitaire.
- Pour le lot n°08, une décomposition du prix global et forfaitaire.
- Projets avec PSE et le cas échéant avec variantes pour les lots pour lesquels elles sont autorisées : à présenter dans le respect des modalités prévues aux articles *Variantes* et *PSE* ci-dessus.

Le CCAP et les documents remis par le pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes font foi.

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'ATTRI1 - acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

### **Condition de réception - Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre finale.

### **Contenu du Dossier de Consultation :**

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation.
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier de clauses techniques particulières.
- La notice explicative de l'ATTRI1 - Acte d'engagement. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, l'acte d'engagement ne doit plus être remis dans l'offre, celui-ci sera complété par le Pouvoir Adjudicateur et adressé uniquement au candidat retenu.

### **Pour les lots à prix global et forfaitaire :**

- La décomposition du prix global et forfaitaire.
- Le formulaire « Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé DC1 ou équivalent).
- Le formulaire « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » (imprimé DC2 ou équivalent).

### **Date de mise en ligne de l'avis :**

03/04/2017

### **Date limite de réception des offres :**

Jeudi 24 avril à 17 heures en Mairie de Pamiers, Direction de la Commande Publique.